

Réponse

En ce qui concerne ces 2 personnes en difficulté, Madame Borde et le CCAS ont eu à connaître leur situation exacte. La réponse sera donc donnée en termes généraux de manière à préserver la confidentialité requise. En ce qui concerne la personne qui couche sous un pont, ce n'est pas une personne d'Etréchy, c'est une personne qui vient de façon régulière à Etréchy, auprès de laquelle nos services sont intervenus il n'y a pas très longtemps. Cette personne a l'intention de passer l'été à Etréchy, petite ville qu'elle aime particulièrement. Nous lui avons proposé un certain nombre de choses, mais elle refuse toute aide de la Commune.

En ce qui concerne la personne qui a été hébergée en urgence et qui dort sur un matelas, c'est la Commune qui a réagi dès la connaissance du risque pour elle d'être à la rue. La décision a été prise de la loger en urgence dans un petit appartement qui était disponible, qui fait partie du patrimoine communal et dans lequel on loge habituellement du personnel. Il faut savoir que cette personne a des parents, que certains membres de sa famille se sont engagés à la suivre et d'autres à lui apporter également des éléments de confort. C'est la raison pour laquelle nous avons limité notre aide à cet hébergement. Les parents restant soumis à des obligations légales, il n'est pas question pour la Commune de se substituer à eux. Le fait de ne pas meubler le logement correspond à une volonté expresse de la personne qui ne souhaite pas, pour des raisons de convenances personnelles, rester à Etréchy.

Pour respecter la loi, la ville dispose d'un logement "dit" d'urgence, situé Rue de l'Amandier, qui est différent de celui qui a servi à accueillir la personne pré-citée. Par contre, la loi nous oblige à passer un bail lorsqu'on place quelqu'un dans ce logement d'urgence. Le bail doit être établi suivant les règles du droit commun d'une durée 3, 6 ou 9 ans. Cela veut dire qu'une fois la personne logée, ce logement perd de fait sa caractéristique de « logement d'urgence » puisqu'il est occupé de façon permanente.

La solution pour retrouver la capacité d'urgence serait de trouver une porte de sortie vers des logements du type sociaux. En ce qui concerne Etréchy, nous avons 160 logements sociaux.

Question

Non seulement pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les personnes valides, la voie desservant Vaucelas reste toujours aussi difficile et dangereuse car elle n'est pas éclairée et n'a pas de trottoirs.

Desserte par transport en commun. Dans une perspective de mise de service à nos concitoyens, la disparition de la ligne bus 68.09 est particulièrement pénalisante pour les enfants qui ne peuvent plus accéder au collège, leurs parents à la gare ou au centre ville. Dans une perspective de défense de l'environnement prônée par le gouvernement, cette disparition est anachronique puisqu'elle multiplie inutilement les trajets privés. Quelles sont les raisons s'opposant à la réouverture de cette ligne de transport ?

Dans un souci d'équité des habitants de notre commune, quels sont les projets de la municipalité sur ces deux points pour les habitants de ce hameau ?

Réponse

Les lignes de transport sont placées sous l'autorité du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France). Lorsque cette ligne desservant Vaucelas a été supprimée, j'ai aussitôt adressé une protestation écrite au Président du STIF, restée sans réponse. Les raisons invoquées par la société Ormont pour justifier de la suppression étaient « l'absence ou la faiblesse des données antérieures par la Société DORP et parce que le rétablissement de cet arrêt restait suspendu à l'autorisation du STIF et de sa participation financière. Qui plus est, un nouvel arrêt a été créé à Bois-Fourgon, la desserte du Hameau de Vaucelas pourrait engendrer une boucle pour

laquelle le STIF n'entend pas intervenir financièrement, ou dans la cas contraire, dans des proportions que l'entreprise Ormont estime inacceptables. »

Madame Champion a été saisie de ce point le 6 novembre 2001 pour solliciter son soutien dans notre démarche, mais sans succès.

Depuis un administré de Vaucelas s'est de nouveau manifesté, et Madame Champion a eu de nouveau connaissance du dossier. Le STIF a été saisi par nos soins pour le rétablissement de cette ligne. Nous sommes actuellement dans l'attente de la réponse.

Concernant l'absence de trottoirs et d'éclairage public, il convient de se rappeler que, selon les dispositions du Schéma d'Assainissement, le hameau de Vaucelas devrait normalement être raccordé au réseau d'eaux usées communal. Dès lors, il paraît opportun de ne faire qu'une seule et même opération. C'est donc une réalisation d'envergure qu'il nous faut envisager.

Question

Le tribunal des Prud'hommes d'Etampes :

Parmi 63 (sur 271) Conseils de Prud'hommes condamnés à disparaître, la suppression de celui d'Etampes privera le Sud Essonne d'une justice de proximité qui n'a plus besoin de prouver son utilité. L'engorgement des deux autres Conseils du Département à Evry et Longjumeau et leur éloignement rendront ce maillon juridique difficilement accessible pour les Strépiniaçois. Nous ne pouvons en tant qu'élus rester inertes à cette nouvelle attaque contre les services publics dans le Sud Essonne.

En conséquence, nous souhaitons que notre commune apporte son soutien (peut être en faisant adopter une motion en Conseil Municipal) aux différentes manifestations politiques et syndicales qui ont encore lieu pour le maintien du Tribunal des Prud'hommes d'Etampes.

Réponse

M. BOURGEOIS rappelle qu'il a toujours été évité de proposer au Conseil Municipal des motions qui n'ont pas un caractère strictement communal. Dès lors, il ne souhaite pas la saisine du Conseil sur cette question précise. Par contre, il engage tous ceux qui le souhaitent à manifester, comme cela a été fait pour la gratuité de l'autoroute A10 et A11. Cette démarche correspond davantage à un engagement personnel.

M. GLEYZE indique qu'il y aura un départ d'Etampes le 3 juin pour aller manifester à 13 heures à Evry.

M. BOURGEOIS remercie M. Gleyze pour cette précision.

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, la séance est levée à 23h02.
